
Assemblée des États parties

Distr. générale
4 octobre 2006
FRANÇAIS
Original: anglais

Cinquième session

La Haye

23 novembre – 1^{er} décembre 2006

Rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale à la date du 31 août 2006

Introduction

1. L'Assemblée des États Parties («l'Assemblée») a, dans sa résolution ICC-ASP/4/Res.8 du 3 décembre 2005, approuvé des crédits d'un total de 80 417 200 euros pour l'année 2006. Le Greffier soumet le présent rapport sur l'exécution du budget de la Cour pénale internationale («la Cour») pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2006.

Aperçu de l'exécution du budget de Cour pénale internationale

2. Le budget-programme pour 2006 est fondé sur une hypothèse du Procureur selon laquelle deux procès seraient entamés en 2006, l'un en mai, l'autre en juillet.¹ Au moment de l'établissement du présent rapport, aucun procès n'avait commencé. De ce fait, la Cour compte réaliser des économies d'environ 9 millions d'euros au titre de la Division des victimes et des conseils et de la Division des services de la Cour et, 7,9 millions d'euros au titre de la Branche Judiciaire et du Bureau du Procureur.

3. Le tableau 1 ci-après indique l'utilisation actuelle des ressources de la Cour par objet de dépense. Comme on pourra le voir, le taux d'exécution d'ensemble du budget de la Cour est de 46,4 pour cent. La Cour réalise des économies au titre de la plupart des dépenses de personnel et des dépenses hors personnel à l'exception des rubriques «Personnel temporaire» et «Consultants». Les dépassements de crédits à ce titre tiennent en partie à ce que 29,3 pour cent du total des postes approuvés sont actuellement vacants. En conséquence, la Cour continue de faire appel à 137 personnes engagées au titre du «Personnel temporaire» et des «Consultants», qui permettent de parer à l'insuffisance des ressources en personnel interne. Les tableaux 1a et 1b figurant dans l'annexe apportent des précisions tant au titre du budget de base que pour du budget lié aux situations.

¹ Documents officiels de l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, quatrième session, La Haye, 28 novembre – 3 décembre 2005 (publication de la Cour pénale internationale), partie II.B.5, paragraphe 9.

Tableau 1
Exécution du budget 2006: utilisation des ressources par objet de dépense
(en milliers d'euros)

Objet de dépense	Budget approuvé 2006	Dépenses au 31 août 2006	Solde inutilisé au 31 août 2006	Taux d'exécution au 31 août 2006 (en %)
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Juges	3 785,3	1 947,7	1 837,6	51,5
<i>Total partiel (juges)</i>	<i>3 785,3</i>	<i>1 947,7</i>	<i>1 837,6</i>	<i>51,5</i>
Dépenses de personnel	42 845,8	19 181,6	23 664,2	44,8
Personnel temporaire	5 106,7	4 621,6	485,1	90,5
Personnel temporaire pour les réunions	2 481,8	394,8	2 087,0	15,9
Heures supplémentaires	311,6	175,0	136,6	56,2
Consultants	254,9	305,4	-50,5	119,8
<i>Total partiel (dépenses de personnel)</i>	<i>51 000,8</i>	<i>24 678,4</i>	<i>26 322,4</i>	<i>48,4</i>
Voyages	4 023,8	1 488,2	2 535,6	37,0
Représentation	48,0	18,3	29,7	38,1
Services contractuels, dont formation	8 353,7	3 208,6	5 145,1	38,4
Frais généraux d'exploitation	10 058,3	4 241,8	5 816,5	42,2
Fournitures et matériel	1 272,3	558,3	714,0	43,9
Mobilier et équipements	1 875,0	1 146,7	728,3	61,2
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>25 631,1</i>	<i>10 661,9</i>	<i>14 969,2</i>	<i>41,6</i>
Total, Cour	80 417,2	37 288,0	43 129,2	46,4

4. Le tableau 2 ci-après indique l'exécution du budget par grand programme. Les taux d'exécution respectifs de la Branche Judiciaire, du Bureau du Procureur et du Greffe sont à peu près identiques et sont tous légèrement supérieurs à la moyenne d'ensemble de 46,6 pour cent. Le faible taux d'exécution actuel du grand programme IV (Secrétariat de l'Assemblée des États Parties) va s'améliorer au cours des prochains mois, les principales réunions devant avoir lieu d'ici à la fin de l'année. Pour le grand programme V (Investissement dans les locaux de la Cour) aucune dépenses ou presque n'a été engagée en 2006, la décision relative aux locaux provisoires et permanents de la Cour n'ayant pas encore été prise.

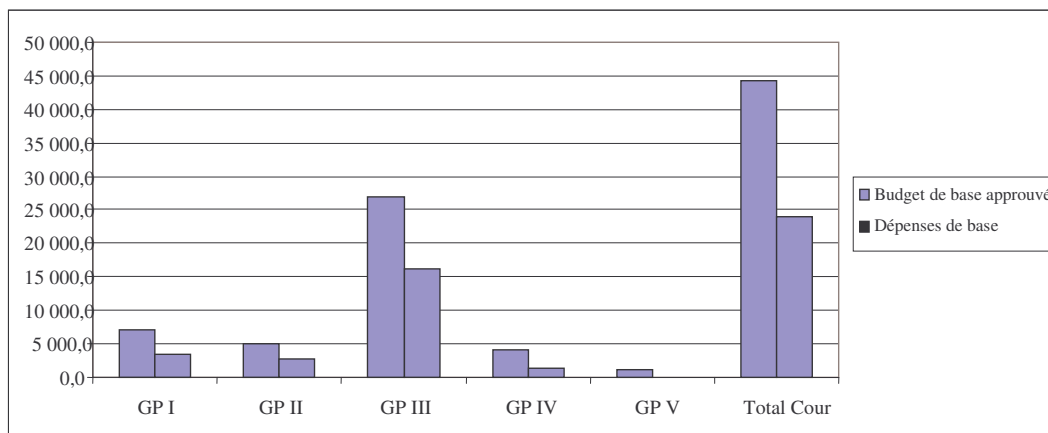
Tableau 2
Exécution du budget 2006: récapitulation par grand programme
(en milliers d'euros)

Grand programme	Budget approuvé 2006	Dépenses au 31 août 2006	Solde inutilisé au 31 août 2006	Taux d'exécution au 31 août 2006 (en %)
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Grand programme I Branche judiciaire	7 751,2	3 611,3	4 139,9	46,6
Grand programme II Bureau du Procureur	20 876,3	9 862,4	11 013,9	47,2
Grand programme III Greffe	46 608,3	22 291,0	24 317,3	47,8
Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	4 075,6	1 413,6	2 662,0	34,7
Grand programme V Investissement dans les locaux de la Cour	1 105,8	109,7	996,1	9,9
Total, Cour	80 417,2	37 288,0	43 129,2	46,4

5. La Cour a établi en tout cinq bureaux extérieurs – au Tchad ((N’Djamena et Abeche), en République démocratique du Congo ((Kinshasa et Bunia), et en Ouganda (Kampala). Au cours des huit premiers de 2006, elle a dépensé 13,2 millions d’euros pour les différentes situations (7,1 millions d’euros pour la Bureau du Procureur, 6 millions d’euros pour le Greffe et le solde de 0,08 million pour la Branche Judiciaire). Pour l’essentiel (80 pour cent), il s’agit de dépenses de personnel correspondant à des postes permanents, à du personnel temporaire et à des voyages. Compte tenu du caractère confidentiel des enquêtes et des procédures, il ne sera pas donné de précisions sur les dépenses liées aux différentes situations.

6. Les figures 1 et 2 ci-après permettent de comparer le budget de base et les dépenses de base, d’une part, et le budget et les dépenses liés aux situations par grand programme, d’autre part. Dans le budget de 2006, les coûts de base ont été définis comme les coûts requis pour mettre en place et appuyer la Cour en tant qu’organisation dotée de la capacité de base voulue pour intervenir lorsqu’une situation se présente, avant même l’ouverture d’une enquête. Le budget de base comprend les ressources affectées aux juges et aux responsables élus ainsi qu’à leur personnel d’appui, les services essentiels au maintien des fonctions administratives de base de la Cour et à l’entretien de ses locaux, et les ressources nécessaires à l’exécution des premières analyses et enquêtes, poursuites et autres fonctions judiciaires avant l’ouverture d’une enquête. Le budget lié aux situations comprend les coûts générés par les activités faisant suite à la décision d’ouvrir une enquête sur une situation (décision prise soit par le Procureur au titre de l’article 53 du Statut de Rome, soit par la Chambre préliminaire au titre de son article 15). Comme le montrent les chiffres ci-après, 64,5 pour cent du montant total des dépenses de la Cour, soit 37,3 millions d’euros au 31 août 2006, sont liés à des activités de base, et 35,5 pour cent à des activités liées aux situations.

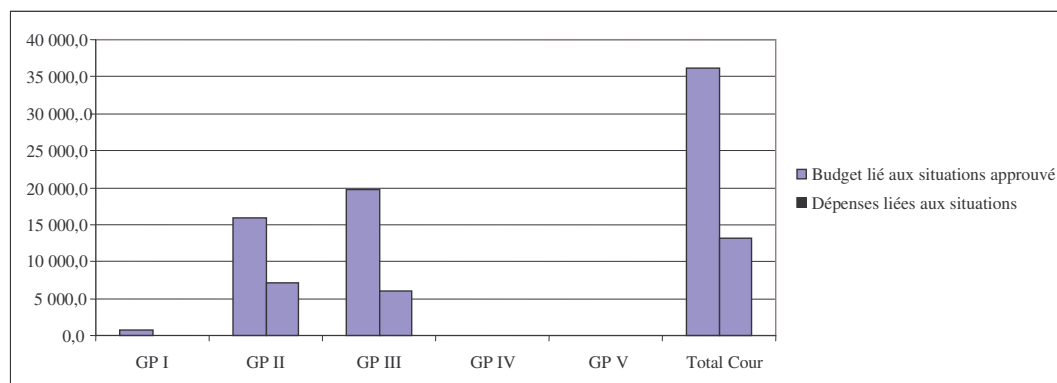
Figure 1
Comparaison entre le budget et les dépenses de base, par grand programme
(en milliers d’euros)



Note: GP I = Grand programme I, Branche Judiciaire; GP II = Grand programme II, Bureau du Procureur; GP III = Grand programme III, Greffe; GP IV = Grand programme IV, Secrétariat de l’Assemblée des États Parties; GP V = Grand programme V, Investissement dans les locaux de la Cour

Figure 2

Comparaison entre le budget et les dépenses liés aux situations, par grand programme
(en milliers d'euros)



Note: GP I = Grand programme I, Judiciaire; GP II = Grand programme II, Bureau du Procureur; GP III = Grand programme III, Greffe; GP IV = Grand programme IV, Secrétariat de l'Assemblée des États Parties; GP V = Grand programme V, Investissement dans les locaux de la Cour

7. Des précisions sur le budget de base et le budget lié aux situations par grand programme sont apportées dans les tableaux 2a et 2b de l'annexe.

8. Dans son rapport sur les travaux de sa sixième session, le Comité du budget et des finances a demandé que, à l'avenir, le rapport sur l'exécution du budget comprenne des données relatives à l'occupation des postes.² En conséquence, on trouvera ci-après deux tableaux indiquant que 441 des 624 postes approuvés avaient été pourvus au 31 août 2006. Actuellement, la Cour compte 183 postes vacants (97 postes d'administrateur et 86 d'agent des services généraux). Sur les 183 postes vacants, 35 font l'objet d'une annonce de vacance de poste.

Tableau 3
Effectifs 2006: postes approuvés et postes pourvus, par grand programme

Grand programme	Postes approuvés (2006)	Postes pourvus au 31 août 2006	Taux d'exécution (en %)	Postes vacants ayant fait l'objet d'une annonce de vacance de poste au 31 août 2006	Postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'une annonce de vacance de poste au 31 août 2006	
	[1]	[2]	[2]/[1]=[3]	[4]	[5a]	[5b]
Grand programme I Branche judiciaire	44	32	72,7	0	12	10
Grand programme II Bureau du Procureur	193	128	66,3	21	44	44
Grand programme III Greffe	380	275	72,4	13	92	69
Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	7	6	85,7	1	0	0
Grand programme V Investissement dans les locaux de la Cour	0	0	0	0	0	0
Total, Cour	624	441	70,7	35	148	123

Note: La colonne [5a] comprend 25 postes vacants que la Cour a gelés en 2006 et qu'elle se propose de supprimer en 2007 (2 postes au titre du grand programme I (Branche Judiciaire), et 23 postes au titre du grand programme III (Greffe)). La colonne [5b] se rapporte aux postes vacants n'ayant pas l'objet d'une annonce de vacance de poste, à l'exclusion des 25 postes gelés.

² ICC-ASP/5/1, paragraphe 24.

Tableau 4
Effectifs 2006: postes approuvés et postes pourvus, par type de poste (administrateur et agent des services généraux)

Grand programme	Type de poste	Postes approuvés (2006)	Postes pourvus au 31 août 2006	Taux d'exécution (en %)	Postes vacants ayant fait l'objet d'une annonce de vacance de poste au 31 août 2006	Postes vacants n'ayant pas fait l'objet d'une annonce de vacance de poste au 31 août 2006
	[1]	[2]	[3]	[3]/[2]=[4]	[5]	[6]
Grand programme I	P	28	22	78,6	0	6
Branche judiciaire	SG	16	10	62,5	0	6
Grand programme II	P	131	84	64,1	15	32
Bureau du Procureur	SG	62	44	71,0	6	12
Grand programme III	P	150	107	71,3	12	31
Greffé	SG	230	168	73,0	1	61
Grand programme IV	P	3	2	66,7	1	0
Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	SG	4	4	100,0	0	0
Grand programme V	P/SG	0	0	0	0	0
Investissement dans les locaux de la Cour						
<i>Total partiel, administrateurs</i>	<i>P</i>	<i>312</i>	<i>215</i>	<i>68,9</i>	<i>28</i>	<i>69</i>
<i>Total partiel, agents des services généraux</i>	<i>SG</i>	<i>312</i>	<i>226</i>	<i>72,4</i>	<i>7</i>	<i>79</i>
Total, Cour, tous postes		624	441	70,7	35	148

Note: P = administrateurs; SG = agents des services généraux

9. Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 août 2006, la Cour a recruté 91 fonctionnaires sur des postes approuvés (35 administrateurs et 56 agents des services généraux). Au cours de la même période, 15 fonctionnaires ont quitté l'Organisation (12 administrateurs et 3 agents des services généraux). La tendance va dans le sens d'une plus grande permanence du personnel. Pour les huit premiers mois de 2006, le taux de renouvellement du personnel est tombé à 16,5 pour cent contre 26,3 pour cent au cours de la même période l'année dernière.

10. Le tableau 5 ci-après indique l'exécution du budget de la Cour depuis sa création. Comme on pourra le voir, le taux d'exécution s'est amélioré, passant de 69,5 pour cent au cours de l'exercice budgétaire biennal 2002/2003, qui a marqué le début des activités de la Cour, à 95,4 pour cent à la fin de l'année dernière.

Tableau 5
Données comparées sur l'exécution du budget de 2002 à 2006
 (en milliers d'euros)

Exercice budgétaire	Budget approuvé	Dépenses au 31 août	Solde inutilisé au 31 août	Taux d'exécution au 31 août (en %)	Dépenses au 31 décembre	Solde inutilisé au 31 décembre	Taux d'exécution au 31 décembre (en %)
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]	[5]	[1]-[5]=[6]	[5]/[1]=[7]
2002/2003	30 893,5	s.o.	s.o.	s.o.	21 478,0	9 415,5	69,5
2004	53 071,8	22 421,0	30 650,8	42,2	43 509,5	9 652,3	82,0
2005	66 891,2	32 342,0	34 549,0	48,4	63 829,7	3 061,5	95,4
2006	80 417,2	37 288,0	43 129,2	46,4	s.o.	s.o.	s.o.

Note: Les dépenses de 2005 comprennent un montant de 8 millions d'euros affecté au fonds de pension des juges.

Annexe

Tableau 1a: Exécution du budget 2006: utilisation des ressources par objet de dépense – budget de base (en milliers d'euros)

Objet de dépense	Budget de base approuvé 2006	Dépenses au 31 août 2006	Solde inutilisé au 31 août 2006	Taux d'exécution au 31 août 2006 (en %)
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Juges	3 785,3	1 947,7	1 837,6	51,5
<i>Total partiel (juges)</i>	<i>3 785,3</i>	<i>1 947,7</i>	<i>1 837,6</i>	<i>51,5</i>
Dépenses de personnel	24 258,6	12 546,0	11 712,6	51,7
Personnel temporaire	1 380,9	2 110,6	-729,7	152,8
Personnel temporaire pour les réunions	2 481,8	386,3	2 095,5	15,6
Heures supplémentaires	202,1	168,5	33,6	83,4
Consultants	112,0	101,4	10,6	90,5
<i>Total partiel (dépenses de personnel)</i>	<i>28 435,4</i>	<i>15 312,8</i>	<i>13 122,6</i>	<i>53,9</i>
Voyages	678,0	331,1	346,9	48,8
Représentation	48,0	18,0	30,0	37,5
Services contractuels, dont formation	3 406,3	2 195,7	1 210,6	64,5
Frais généraux d'exploitation	5 989,3	3 270,0	2 719,3	54,6
Fournitures et matériel	767,6	413,1	354,5	53,8
Mobilier et équipements	1 134,6	565,0	569,6	49,8
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>12 023,8</i>	<i>6 792,9</i>	<i>5 230,9</i>	<i>56,5</i>
Total, Cour	44 244,5	24 053,4	20 191,1	54,4

Tableau 1b: Exécution du budget 2006: utilisation des ressources par objet de dépense - budget lié aux situations (en milliers d'euros)

Objet de dépense	Budget lié aux situations approuvé (2006)	Dépenses au 31 août 2006	Solde inutilisé au 31 août 2006	Taux d'exécution au 31 août 2006 (en %)
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Juges	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Total partiel (juges)</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>
Dépenses de personnel	18 587,4	6 635,7	11 951,5	35,7
Personnel temporaire	3 725,8	2 511,0	1 214,8	67,4
Personnel temporaire pour les réunions	0,0	8,5	-8,5	-
Heures supplémentaires	109,3	6,5	103,1	5,9
Consultants	142,9	204,0	-61,1	142,8
<i>Total partiel (dépenses de personnel)</i>	<i>22 565,4</i>	<i>9 365,7</i>	<i>13 199,8</i>	<i>41,5</i>
Voyages	3 345,8	1 157,0	2 188,8	34,6
Représentation	0,0	0,3	-0,3	-
Services contractuels, dont formation	4 947,4	1 012,9	3 934,5	20,5
Frais généraux d'exploitation	4 069,0	971,8	3 097,2	23,9
Fournitures et matériel	504,7	145,2	359,5	28,8
Mobilier et équipements	740,4	581,7	158,7	78,6
<i>Total partiel (hors personnel)</i>	<i>13 607,3</i>	<i>3 868,9</i>	<i>9 738,4</i>	<i>28,4</i>
Total, Cour	36 172,7	13 234,6	22 938,2	36,6

Tableau 2a: Exécution du budget 2006: récapitulation par grand programme –budget de base (en milliers d'euros)

Grand programme	Budget approuvé 2006	Dépenses au 31 août 2006	Solde inutilisé au 31 août 2006	Taux d'exécution au 31 août 2006 (en %)
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Grand programme I Branche judiciaire	7 094,9	3 527,9	3 567,0	49,7
Grand programme II Bureau du Procureur	5 073,4	2 727,1	2 346,3	53,8
Grand programme III Greffé	26 894,8	16 275,1	10 619,7	60,5
Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	4 075,6	1 413,6	2 662,0	34,7
Grand programme V Investissement dans les locaux de la Cour	1 105,8	109,7	996,1	9,9
Total, Cour	44 244,5	24 053,4	20 191,1	54,4

Tableau 2b: Exécution du budget 2006: récapitulation par grand programme – budget lié aux situations (en milliers d'euros)

Grand programme	Budget approuvé 2006	Dépenses au 31 août 2006	Solde inutilisé au 31 août 2006	Taux d'exécution au 31 août 2006 (en %)
	[1]	[2]	[1]-[2]=[3]	[2]/[1]=[4]
Grand programme I Branche judiciaire	656,3	83,4	572,9	12,7
Grand programme II Bureau du Procureur	15 802,9	7 135,3	8 667,6	45,1
Grand programme III Greffé	19 713,5	6 015,9	13 697,6	30,5
Grand programme IV Secrétariat de l'Assemblée des États Parties	0,0	0,0	0,0	0,0
Grand programme V Investissement dans les locaux de la Cour	0,0	0,0	0,0	0,0
Total, Cour	36 172,7	13 234,6	22 938,1	36,6

--- 0 ---